

Affiché au
GRAND CAHORS le :

27 JUIL. 2020

Délibération n° 2



AR PREFECTURE

046-200023737-20200715-02_15_07_2020-DE
Regu le 21/07/2020

Séance du 15 juillet 2020 à 14 heures

Le 15 juillet deux mille vingt, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Fontanes, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (62)

M. DIETSCH Jérôme (Arcambal), Mme WARTEL Catherine (Arcambal), M. NICOLAON Patrick (Bellefond – La Rauze), Mme DALBERA Marie (Bellefond – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), Mme LE FOURN Marie-Laure (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme CAROFF Sylvie (Cahors), M. MARX Jean-Luc (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme DEL VITTO Aurore (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. DELPECH Bernard (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. VACANDARE Johann (Cahors), M. RACHI Abel (Cahors), Mme BEHEREGARAY Alexia (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme DAPORTA Anne-Céline (Cahors), M. LORIN Thierry (Cahors), M. DUCHESNE François (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. LIARD Olivier (Catus), M. VAZ Victor (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. CAZABONE Christian (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), M. TREIL Jean (Douelle), M. REDOULES Matthieu (Espère), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), Mme SOLIVERES Hélène (Labastide du Vert), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme LOUIS Sylvie (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme VANBESIEN Joëlle (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. LAFFRAY Patrick (Maxou), M. PONS Stéphane (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), Mme JORDANET Marie-Christine (Mercuès), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), M. DECREMPS Frédéric (St Cirq Lapopie), Mme RAUZIERES Elodie (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. CORNIOT Pascal (St Médard), M. BONNET Frédéric (St Pierre Lafeuille), M. TEYSSÉDRE Patrick (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels), Mme MAZEYRIE Christelle (Trespoux-Rassiels).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (0)

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (10)

Mme LENEVEU-RIVIERE Hélène (Cahors, procuration donnée à Sylvie CAROFF), M. PACAUD Denis (Cahors, procuration donnée à Abel RACHI), Mme BOUIX Catherine (Cahors, procuration donnée à Cathy BONNET), Mme DE MEIXMORON Françoise (Cahors, procuration donnée à Thierry LORIN), Mme BOUGEARD Elsa (Cahors, procuration donnée à François DUCHESNE), Mme VALADE Anne-Rose (Espère, procuration donnée à REDOULES Matthieu), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty, procuration donnée à Pascal LAVAU), Mme VOLFF Géraldine (Pradines, procuration donnée à

MARRE Denis), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. BORIES Olivier (St Géry – Vers, procuration donnée à GILES Jérôme).

Procurations : 9

Secrétaire de séance : Aurore DEL VITTO

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Administration générale

Objet : Composition du Bureau communautaire et fixation du nombre de membres

2 abstentions: M. DUCHESNE ET Mme BOUGEARD par procuration

A été adopté à l'unanimité

Affiché au
GRAND CAHORS le :

27 JUIL. 2020

Délibération n° 2



AR PREFECTURE

046-200023737-20200715-02_15_07_2020-DE
Regu le 21/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 15 juillet 2020

Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Service : Administration générale

Objet : Composition du Bureau communautaire et fixation du nombre de membres

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « *le Bureau de l'EPCI est composé d'un Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. Le mandat des membres du bureau communautaire prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant (...)* »

Lors de la délibération précédente, vous avez fixé le nombre de Vice-Présidents appelés à siéger au sein du Bureau communautaire. Il convient de compléter ce nombre en fixant celui des conseillers communautaires qui composeront ce Bureau.

Je vous propose donc, en complément du Président et des 15 Vice-Présidents, de rajouter 6 conseillers communautaires et de fixer ainsi à 22 le nombre total de membres du Bureau composé du Président, des 15 Vice-Présidents et de 6 conseillers communautaires.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De décider de fixer à 22 le nombre de membres du Bureau communautaire selon les modalités susvisées ;
- b- De préciser que leur entrée en fonction interviendra dès leur élection.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Vice-Président,

